



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2023, à 19 h 30, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Absence : Myriam Derome, conseillère district # 4

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Germain Majeau, maire, déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2023
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
 - 3.2 Décompte #4 - Travaux de réfection de la rue Rivest
 - 3.3 Réception finale et libération de la retenue contractuelle – Réfection du rang de la Rivière Sud
4. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 4.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis (septembre 2023)
 - 4.2 Dépôt du rapport de gestion contractuelle – juillet 2022 à juin 2023
5. AFFAIRES DIVERSES
 - 5.1 Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme
 - 5.2 Changement de l'heure de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 portant sur le budget
 - 5.3 Autorisation de signature - Nouvelle entente-cadre sur la collecte sélective
 - 5.4 Adoption d'une politique de confidentialité pour les organismes publics
 - 5.5 Adoption du Règlement 711-2023 modifiant le règlement 630-2019 établissant le programme « Enverdissement »
 - 5.6 Adoption du Règlement 712-2023 modifiant le règlement 520-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 5.7 Adoption du Second Projet de Règlement 710-2023 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement aux dispositions applicables aux rues sans issue et à la dimension d'une rue locale
 - 5.8 Autorisation de déposer une demande - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
 - 5.9 Calendrier de collectes de matières résiduelles 2024
 - 5.10 Mandat pour services professionnels - Audits année 2023
 - 5.11 Mandat pour ajout d'un ponceau sur le rang des Pins
 - 5.12 Modification au contrat de déneigement des chemins municipaux – Les Sables Fournel
 - 5.13 Mandat de déneigement et épandage d'abrasif des sites municipaux – Ajout de sites
 - 5.14 Mandat à Innovision+ – Révision des districts électoraux
 - 5.15 Addenda #2 au mandat de Parallèle 54 pour des travaux de surveillance sur la rue Rivest
 - 5.16 Conversion de l'appareil de chauffage au gaz naturel au 81 rue Saint-Isidore
 - 5.17 Demande d'autorisation auprès de la Commission de toponymie du Québec pour nommer la rue René
 - 5.18 Contribution supplémentaire à la Saint-Vincent-de-Paul pour la Guignolée 2023
 - 5.19 Motion de félicitations Fête familiale des Récoltes



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

5.20 Motion de félicitations Tournoi de balle de rues

6. VARIA

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2023-10-243

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 2. **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

### 2.1 **Procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2023**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2023-10-244

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Rachel Grégoire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 comme présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

3. **APPROBATION DES COMPTES**

3.1 **Comptes à payer**

Considérant que les listes des comptes payés et à payer au 30 septembre 2023 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2023-10-245

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 30 septembre 2023 totalisant **348 594.76 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, le directeur général et greffier-trésorier a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 30 septembre 2023, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'il a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **521 685.59 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

## 3.2 Décompte #4 - Travaux de réfection de la rue Rivest

**Considérant** le contrat portant le numéro MSES-2203-L10 intervenu entre la Municipalité de Saint-Esprit et *Excavations G. Allard inc.* pour les travaux de réfection de la rue Rivest;

**Considérant** la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement de Jean-Philippe Lemire, ingénieur chez *Parallèle 54*;

**Considérant** la retenue contractuelle de 10 %.

2023-10-246

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le paiement du décompte #4 à l'entreprise *Excavations G. Allard inc.* au montant de **59 383,67 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle de 10 % (GL 55-13610-000) ayant été retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-05007-721**, de financer la dépense à même le règlement d'emprunt 686-2022 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

3.3 Réception finale et libération de la retenue contractuelle – Réfection du rang de la Rivière Sud

Considérant le contrat portant le numéro MSES-2103-Lot 8 intervenu entre la Municipalité de Saint-Esprit et *Sintra inc.* pour les travaux de réfection du rang de la Rivière Sud;

Considérant la recommandation de paiement de *Parallèle 54* du 2 octobre 2023, pour lesdits travaux;

Considérant la résolution 2022-11-335 portant sur la réception provisoire des travaux;

Considérant qu'il y a lieu de libérer la retenue contractuelle de 5 % restante.

2023-10-247

IL EST PROPOSÉ PAR : André Renaud
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE LIBÉRER la retenue contractuelle de 5 % comme prévu au contrat, pour les travaux de réfection du rang de la Rivière Sud, conditionnellement à la réception de la recommandation de l'ingénieur de *Parallèle 54*.

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise *Sintra inc.* au montant de **162 725,42 \$ taxes incluses**, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu.

DE PROCÉDER à la réception finale des travaux, comme recommandé par Maxime Durand, ingénieur chez *Parallèle 54*.

D'AUTORISER le paiement de la somme due à partir du poste « retenue à payer » **55-13610-000**.

ADOPTÉE.

~~~~~



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

## 4. DÉPÔT DE RAPPORTS

### 4.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis (septembre 2023)

DÉPÔT

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis pour le mois de septembre 2023.

~~~~~

4.2 Dépôt du rapport de gestion contractuelle – juillet 2022 à juin 2023

DÉPÔT

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le rapport 2022-2023 sur l'application de la gestion contractuelle, tel que prévu au *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle*.

~~~~~

## 5. AFFAIRES DIVERSES

### 5.1 Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme

**Considérant** la démission d'un membre au sein du CCU;

**Considérant** l'intérêt de Monsieur Matthew Coderre pour faire partie du Comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant** le règlement 278 en vigueur constituant le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Esprit, il y a lieu de reconduire les mandats des membres.

2023-10-248

**IL EST PROPOSÉ PAR :** André Renaud  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE NOMMER** Monsieur Matthew Coderre à titre de membre officiel du comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2024.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

5.2 Changement de l'heure de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 portant sur le budget

Considérant que le conseil municipal souhaite modifier l'heure de la séance spéciale du budget prévu à la résolution 2022-11-339.

2023-10-249

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MODIFIER l'heure de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 portant sur le budget pour **19 h 30**.

ADOPTÉE.

~~~~~

### 5.3 Autorisation de signature - Nouvelle entente-cadre sur la collecte sélective

**Considérant** le projet d'entente-cadre de partenariat entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et la Municipalité de Saint-Esprit.

2023-10-250

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Dominique Majeau



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Simon Franche, à signer l'entente-cadre de partenariat avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ).

**ADOPTÉE.**



## 5.4 **Adoption d'une politique de confidentialité pour les organismes publics**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Esprit est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1;

**Considérant** que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

**Considérant** que la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

**Considérant** qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

**Considérant** que telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité.

2023-10-251

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** la *Politique de confidentialité pour les organismes publics* comme ci au long rédigé.

**DE PRÉSENTER** la *Politique de confidentialité pour les organismes publics* à tous les employés municipaux actuels et prochains.

**ADOPTÉE.**



## 5.5 **Adoption du Règlement 711-2023 modifiant le règlement 630-2019 établissant le programme « Envertdissement »**

**Considérant** qu'un avis de motion et que le projet de règlement a été déposés à la séance du 5 septembre 2023;

**Considérant** que le projet règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Considérant** qu'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public, dès le début de la séance dans un cartable à cet effet.

2023-10-252

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Rachel Grégoire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

**D'ADOPTER** le Règlement 711-2023 modifiant le règlement 630-2019 établissant le programme « Enverdissement », comme si au long rédigé.

**ADOPTÉE.**



**5.6 Adoption du Règlement 712-2023 modifiant le règlement 520-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

**Considérant** que le projet règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Considérant** qu'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public, dès le début de la séance dans un cartable à cet effet.

2023-10-253

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le Règlement 712-2023 modifiant le règlement 520-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, comme si au long rédigé.

**ADOPTÉE.**



**5.7 Adoption du Second Projet de Règlement 710-2023 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement aux dispositions applicables aux rues sans issue et à la dimension d'une rue locale**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023;

**Considérant** que le Premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023;

**Considérant** qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 octobre à 19 h 15;

**Considérant** les commentaires reçus lors de la consultation publique;

**Considérant** que le Second projet de règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité et dès le début de la séance dans un cartable à cet effet.

2023-10-254

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le Second projet de règlement 710-2023 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement aux dispositions applicables aux rues sans issue et à la dimension d'une rue locale, et ce, sans modification et comme ci au long rédigé.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

ADOPTÉE.



## 5.8 Autorisation de déposer une demande - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

2023-10-255

IL EST PROPOSÉ PAR : André Renaud  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE la Municipalité de Saint-Esprit autorise la présentation du projet de réfection du terrain de balle au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Esprit à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

QUE la Municipalité de Saint-Esprit désigne monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE.



## 5.9 Calendrier de collectes de matières résiduelles 2024

**Considérant** que la MRC de Montcalm sera responsable des collectes de matières résiduelles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024;

**Considérant** que la Municipalité souhaite ajouter des collectes de matières organiques les 12 novembre et 17 décembre 2024 au calendrier proposé.

2023-10-256

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** le calendrier de collectes de matières résiduelles pour l'année 2024, incluant les ajouts souhaités, et de le transmettre à EBI et à la MRC de Montcalm.

ADOPTÉE.



## 5.10 Mandat pour services professionnels - Audits année 2023

**Considérant** l'offre de services professionnels de la firme DCA, comptable professionnel agréé inc. concernant la conciliation de la comptabilité et préparation du dossier de fin d'année, l'audit de l'année financière 2023 ainsi que de l'audit pour vérifier le coût net et le tonnage dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (RECYC-QUÉBEC).

2023-10-257

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE NOMMER** la firme DCA, comptable professionnel agréé inc., vérificateur externe pour les audits à réaliser de l'année 2023, le tout selon l'offre de services déposée le 2 octobre 2023 au montant d'environ **4 500 \$ plus taxes** pour la conciliation de la comptabilité et préparation du dossier de fin d'année pour l'exercice 2023, **17 050 \$ plus taxes** pour l'audit 2023, **1 700 \$ plus taxes** pour l'audit du coût net et du tonnage dans le cadre du régime de compensation pour la



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

collecte sélective des matières recyclables au 31 décembre 2023, au montant total et forfaitaire de **23 250 \$ plus taxes**.

**D'IMPUTER** respectivement ces dépenses de fonctionnement aux postes budgétaires 02-13000-413 et 02-45111-413 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5.11 Mandat pour ajout d'un ponceau sur le rang des Pins

**Considérant** que l'ajout d'un ponceau sur le rang des Pins est nécessaire;

**Considérant** le Règlement numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle.

2023-10-258

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** *Transport Syl-20 inc.* pour l'excavation et l'installation d'un ponceau, *Latendresse Asphalte inc* pour le pavage ainsi que *Réal Huot inc* pour la fourniture de ponceaux, et ce, pour la somme d'environ **10 000 \$ plus taxes** et tel que soumis dans les offres de prix reçues et au coût réel des travaux.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissements, poste budgétaire **23-05011-721**, et d'en autoriser le paiement. Le tout sera financé via le Fonds carrière sablière du poste **55-16900-000**.

**ADOPTÉE.**



## 5.12 Modification au contrat de déneigement des chemins municipaux – Les Sables Fournel

**Considérant** le contrat de déneigement des chemins municipaux avec Les Sables Fournel pour les années 2022 à 2025;

**Considérant** la problématique d'accès de l'équipement/machinerie de déneigement sur la rue Euclide (sans issue) et largeur d'emprise réduite;

**Considérant** l'extrait de l'article 3.5 du devis (TP202204-105) précisant les modalités pour les ajustements accessoires au contrat intervenu.

2023-10-259

IL EST PROPOSÉ PAR : André Renaud  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE RETIRER** du contrat le déneigement de la rue Euclide et retrancher **400 \$ plus taxes** du montant annuel du contrat pour chaque année à venir.

**ADOPTÉE.**



## 5.13 Mandat de déneigement et épandage d'abrasif des sites municipaux – Ajout de sites

**Considérant** la soumission de *Transport & Déneigement Duval inc.* au montant de 2 480 \$ plus taxes pour l'ajout de trois (3) sites supplémentaires pour la saison hivernale 2023-2024.

2023-10-260

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

**DE MANDATER** *Transport & Déneigement Duval inc.* pour le déneigement et l'épandage d'abrasif du 81 rue Principale, de la rue Euclide et du nouveau stationnement de la rue Principale, anciennement le 67 rue Principale.

**D'AFFECTER** cette dépense de **2 480 \$ plus taxes** aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-33000-443**, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5.14 **Mandat à Innovision+ – Révision des districts électoraux**

**Considérant** le besoin de réviser les districts électoraux vu les projets domiciliaires récents et à venir;

**Considérant** que le nombre et les caractéristiques des districts électoraux doivent être conforme aux articles 9 à 12.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en vu de l'élection municipale prévu en 2025;

**Considérant** l'offre de services d'Innovision+ du 19 septembre 2023 au montant de 3 181,98 \$ plus taxes.

2023-10-261

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** Innovision+ pour procéder à la révision des districts électoraux en vue des prochaines élections, et ce, pour la somme de **3 181,98 \$ plus taxes** comme soumis à la proposition du 19 septembre 2023.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-19000-419**, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5.15 **Addenda #2 au mandat de Parallèle 54 pour des travaux de surveillance sur la rue Rivest**

**Considérant** que le coût de surveillance des travaux de la rue Rivest sont plus importants que ce qui avait été estimé.

2023-10-262

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** une dépense supplémentaire maximale de **14 500 \$ plus taxes** pour la surveillance des travaux de la rue Rivest.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-05007-721**, de financer cette dépense par le règlement d'emprunt 686-2022 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5.16 **Conversion de l'appareil de chauffage au gaz naturel au 81 rue Saint-Isidore**

**Considérant** le bail entre la Municipalité et la fabrique pour le 81 rue Saint-Isidore;

**Considérant** l'offre de prix de *Les réservoirs Promax inc.* au montant de 22 050,72 \$ plus taxes pour procéder à la conversion de l'appareil de chauffage au gaz naturel.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

2023-10-263

IL EST PROPOSÉ PAR : André Renaud  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** *Les réservoirs Promax inc.* pour effectuer la conversion de l'appareil de chauffage au gaz naturel pour le 81 rue Saint-Isidore, conditionnellement à l'obtention d'une confirmation d'entrée en vigueur du bail intervenu entre les deux parties (fabrique et Municipalité), pour un montant de **22 050,72 \$ plus taxes**.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-02000-725**, de financer cette dépense par le programme PRABAM et de toute subvention obtenue d'Énergir et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**5.17 Demande d'autorisation auprès de la Commission de toponymie du Québec pour nommer la rue René**

**Considérant** qu'un projet domiciliaire est en cours sur une partie du lot 2 540 342 dans la municipalité de Saint-Esprit, ce qui nécessite la création d'une nouvelle rue;

**Considérant** que ladite rue projetée sera construite en conformité avec les normes municipales, contiendra l'égout sanitaire et l'aqueduc et a fait l'objet de la signature d'un protocole d'entente;

**Considérant** qu'à cet effet, une nouvelle dénomination doit être déterminée concernant cette rue;

**Considérant** qu'à cet égard, le nom de *rue René* est suggéré pour rendre hommage au défunt propriétaire de ces lots, monsieur René Rivest, décédé le 4 juin 2016;

**Considérant** qu'il y aura lieu de soumettre le nom de rue souhaité par résolution du conseil municipal à la Commission de toponymie du Québec pour approbation par cet organisme.

2023-10-264

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la dénomination de la « *rue René* » sur son territoire.

**DE FAIRE** parvenir cette résolution à la Commission de toponymie du Québec pour l'officialisation du nom.

**ADOPTÉE.**



**5.18 Contribution supplémentaire à la Saint-Vincent-de-Paul pour la Guignolée 2023**

**Considérant** le don de 400 \$ remis à la Saint-Vincent-de-Paul au début de l'année 2023;

**Considérant** que l'an dernier, plus de neuf (9) familles sur le territoire de la Municipalité ont pu bénéficier d'un panier de Noël;

**Considérant** que le conseil municipal souhaite également contribuer à la Guignolée 2023 avec une contribution supplémentaire de 300 \$.

2023-10-265

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE VERSER** à la Saint-Vincent-de-Paul la somme de **300 \$** supplémentaire, ce qui totalise 700 \$ pour l'année 2023.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

**D’AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-19000-991** et d’en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5.19 **Motion de félicitations Fête familiale des Récoltes**

**Considérant** la Fête familiale des Récoltes tenue le 16 septembre dernier.

2023-10-266

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Maxime Villemaire  
**ET RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers (5) :

**DE FÉLICITER** et de remercier les bénévoles suivants : Roxanne Bolduc, Myreille Gauthier, Philippe Giroux, Mario Loyer, les exposants, les commanditaires, la Maison des jeunes pour la restauration, l’Association de baseball mineur de Rawdon-Montcalm Les Grizzlies pour le service de bar, Méga-Animation pour l’animation et le montage des chapiteaux et de la scène, le Musée d’Art de Joliette pour l’activité créative, Mario Tittley et son groupe pour les voitures anciennes, le groupe Les Jacks qui nous ont offert un très bon spectacle, la Fabrique, les employés de la Municipalité, CFNJ – radio de Lanaudière et toutes les autres personnes qui, de près ou de loin, se sont impliquées et dévouées pour faire de cette journée de la Fête familiale des Récoltes 2023, qui s’est tenue le 16 septembre dernier, un succès mémorable.

**ADOPTÉE.**



## 5.20 **Motion de félicitations Tournoi de balle de rues**

**Considérant** le tournoi de balle de rues, tenu les 23 et 24 septembre derniers.

2023-10-267

**IL EST PROPOSÉ PAR :** André Renaud  
**ET RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers (5) :

**DE FÉLICITER** et de remercier les bénévoles suivants : Vicky-Ann Arquin et Benoit Pelletier, organisateurs du tournoi, les responsables de rues (Caroline Desormiers, Mario Paradis, Antoine Martin, Marcel Daigle, Nadine et Caroline Duplessis), les arbitres, le Marché Anny Brouillette, Léo Bernier, Sébastien Beaulieu, Maxime Villemaire, Christiane et son équipe du restaurant et toutes les autres personnes qui, de près ou de loin, se sont impliquées et dévouées pour faire de ce tournoi un succès mémorable.

**ADOPTÉE.**



## 6. **VARIA**

Aucun sujet.



## 7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l’assemblée.





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

Simon Franche,  
Directeur général et greffier-trésorier



## LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 58, l'ordre du jour est épuisé.

2023-10-268

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau  
Maire et  
Président d'assemblée

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Simon Franche  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau,  
Maire et Président d'assemblée